COMMUNIQUÉ DE PRESSE

@Mulhouse_presse

mulhouse.fr/fr/espace-presse/

Mulhouse

15/12/2021

Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Consultation du public jusqu'au 15 février 2022

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) vise à cartographier les rues communales les plus bruyantes et à produire un plan d'action. La Ville de Mulhouse est à son deuxième et *élabore actuellement son troisième PPBE (appelé à être révisé tous les 6 ans). Il sera soumis à la consultation du public jusqu'au 15 février 2022 avant l'adoption d'un plan via une nouvelle délibération.*

Actions et projets du PPBE de Mulhouse

Dans le cadre du PPBE, la Ville de Mulhouse a déjà œuvré pour la concrétisation de nombreuses actions : déploiement d'un programme de rénovation des voiries en utilisant des revêtements dits peu bruyants, mise en place du tramway et d'une navette électrique gratuite à travers le centre-ville, élargissement du périmètre des zones apaisées à 30 km/h pour la création de « zones de rencontre » afin de mieux partager la chaussée entre piétons, cycles et véhicules…

Aujourd'hui, la Ville continue de piloter de nombreux projets comme le développement d'itinéraires cyclables et élabore son troisième PPBE. Celui-ci sera soumis à la consultation du public pendant 2 mois, jusqu'au 15 février 2022. À l'issue de cette consultation, le PPBE fera l'objet d'une délibération au conseil municipal.

Élaboration et objectifs du PPBE

Issu de la directive européenne du 25 juin 2002, le PPBE vise à cartographier des rues bruyantes basées sur un seuil de passage de 3 millions de véhicules par an. Les cartes stratégiques du bruit sont réalisées par les services de l'État en concertation avec la Ville de Mulhouse.

Les 3 étapes d'élaboration des cartographies :

- Dresser un diagnostic des secteurs où il convient d'agir sur la base des cartes du bruit des voies communales de Mulhouse ;
- établir le bilan des actions réalisées depuis 10 ans par la Ville de Mulhouse, gestionnaire du réseau routier communal ;
- établir une liste d'actions à mener permettant de réduire l'exposition sonore des habitants et à les organiser dans un programme global jusqu'en 2024.

Suite à la réalisation des cartographies, différents objectifs sont déterminés :

- Prévenir les effets du bruit ;
- réduire, si nécessaire, les niveaux du bruit des rues où la population est soumise à des niveaux élevés ;
- protéger les zones épargnées par les nuisances ;
- **pour Mulhouse, l'objectif est d'agir sur les nuisances sonores liées aux routes communales.**

Informations pratiques

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement est soumis à la consultation du public jusqu'au 15 février 2022. Le projet est consultable sur la plateforme Mulhouse.fr et auprès de la direction Urbanisme, aménagements et habitat de la Ville de Mulhouse. À l'issue de cette consultation, le PPBE fera l'objet d'une délibération au conseil municipal.

Pour toute information : Direction Urbanisme, aménagements et habitat : 03 89 32 58 20

Pour consulter le projet et donner son avis : sur Mulhouse.fr ou en Mairie, direction Urbanisme, aménagements et habitat, au 33a avenue de Colmar, 3e étage, 68100 Mulhouse. Un registre est mis à la disposition du public pour y inscrire les observations. Accessible aux jours habituels d'ouverture, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

CONTACT PRESSE
Nina OUMEDJKANE
Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46
nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr